

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 815

présenté par

M. Marilossian, Mme Gipson, Mme Khedher, M. Testé, Mme Provendier, Mme O'Petit, Mme Gomez-Bassac, Mme Michel, Mme Françoise Dumas, M. Dombreval, Mme Rossi et M. Freschi

ARTICLE 10 BIS AA

Après le mot :

« légumes »,

supprimer la fin.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La fin programmée de l'apposition d'étiquettes directement sur les fruits et les légumes est une excellente démarche.

Néanmoins, comment le consommateur peut-il avoir la garantie après le 1^{er} janvier 2022 que les étiquettes apposées seront composées de matières biosourcées ? Le dispositif semble ici bien trop léger.

La sagesse invite à interdire tout simplement l'apposition d'étiquettes directement sur les fruits et les légumes à l'échéance fixée dans le présent article.